

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES

Attention, les informations suivantes sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la crise du COVID-19

1°) Horaires

Rentrée Scolaire : Jeudi 1 septembre 2022

Horaire des cours à Sorde l'Abbaye

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Horaires des cours à Cauneille et St Cricq du Gave

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Horaires des bus

Sorde l'abbaye

Départ le matin : 8h35
Retour le soir 17h00

Saint Cricq du Gave

Départ le matin : 8h45
Retour le soir 16h45

Cauneille

Départ le matin : 8h35
Retour le soir 17h00

2°) Cantine

➤ Tarifs des repas :

- Enfant : 2,20 €
- Adulte & stagiaire : 4,30 €

Afin de gérer au mieux nos cantines scolaires, merci de respecter les recommandations ci-dessous :

Notre système de fonctionnement de la cantine ne nous permet pas d'accepter les inscriptions à la carte : les menus sont établis tous les 15 jours et les denrées alimentaires sont livrées tous les 8 jours.

Les désistements pour convenance personnelle (hors maladie) ou les inscriptions non prévues entraînent :

- Un gaspillage (repas préparés et non consommés)
- Des quantités insuffisantes (en particulier pour les portions individuelles).

Nous vous demandons de signaler à l'Ecole de votre lieu de domicile :

- 8 jours à l'avance tout changement (présence ou absence) pouvant intervenir. :
SORDE : n° ☎ 05 58 73 62 01 – ST CRICQ : n° ☎ 05 58 98 12 11 - CAUNEILLE : ☎ 05 58 73 66 19
- **Veillez noter que toute absence non signalée dans les délais, (hors maladie) entraînera la facturation des repas.**

***Prévoir une serviette de table marquée au nom de l'enfant pour la cantine de SORDE L'ABBAYE.**

3°) Garderie

Sorde l'Abbaye

Horaires payants : de 7h15 à 8h30 et de 17h à 18h45.
Prix : 1,00 € par jour et par enfant
Gratuit : de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h (si fratrie dans écoles différentes)

Saint Cricq du Gave

Horaires payants : de 7h15 à 8h30 et de 17h à 18h45.
Prix : 1,00 € par jour et par enfant ;
0,50€ par jour et par enfant pour les familles non-imposables (fournir avis d'imposition)
Gratuit : de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h (si fratrie dans écoles différentes)

NOM DE FAMILLE/ENFANT(S) :

Cauneille :

Horaires : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.
Gratuit

Chaque jour, en déposant et en reprenant votre (vos) enfant(s), vous devez inscrire sur une feuille de présence l'heure d'arrivée, l'heure de départ et **signer**.

Dans le cas où votre enfant serait amené à quitter la garderie avec une personne inhabituelle, nous vous demandons de bien vouloir lui remettre une autorisation ou de prévenir la responsable.

*Nous rencontrons régulièrement des difficultés pour le recouvrement des factures. Afin d'éviter les nombreuses relances de la trésorerie de Peyrehorade et de notre part, nous vous demandons de régler dès réception de la facture **à la trésorerie de Peyrehorade.**

Le prélèvement automatique de vos factures est possible : vous trouverez ci-joint la demande de prélèvement à compléter et remettre à la mairie du village de scolarisation avec un RIB (ou par mail : mairie@sordelabbaye.fr, mairie@saintcricqdugave.fr, mairie@cauneille.fr)

4°) Sécurité

Nous vous demandons de :

- Respecter le Code de la Route
- Respecter les manœuvres du bus

Parking de l'école de Sorde l'Abbaye :

Afin que le chauffeur du bus scolaire puisse exécuter ses manœuvres en toute sécurité, nous vous demandons de bien vouloir **vous garer impérativement sur la partie gauche du parking, face à la classe maternelle.**

Attention au sens de circulation pour sortir du parking : **la sortie de tous les véhicules se fait par la route du côté de la cantine.** La petite route entre l'école et la propriété de Mme Labastie est en sens unique pour **rentrer** sur le parking de l'école.

Il est rappelé que les enfants de Sorde (qui vont à St Cricq ou Cauneille) ne doivent pas attendre le bus sur le parking mais dans la cour de récréation. Ils seront surveillés par l'agent assurant la garderie.

Après 8h30, tout enfant pénétrant dans la cour de récréation, sera pris en charge par le personnel communal jusqu'à 8h50 et jusqu'à 9h par les enseignantes.

Dans le cas, où les transports ne seraient pas assurés (intempéries - soutien scolaire) les enfants pourront rester en garderie dans leur école d'accueil.

Nous vous demandons de respecter les heures de fermeture de la garderie.

Durant la dernière année scolaire, nous avons rencontré quelques problèmes de respect des heures de fermeture de la garderie. Dorénavant, tout dépassement d'horaires donnera lieu à une facturation d'un montant de 16 € (coût réel de service).

Nous comptons sur vous pour rappeler à vos enfants les règles de bonne conduite à mettre en pratique pour leur faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité (notamment dans le bus scolaire).

Tout manquement à ces règles donnera lieu à des avertissements.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration du SIVU

Signature des parents :